

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société Anonyme

9, Rond-Point des Champs Elysées - Marcel Dassault
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

MAZARS
61 rue Henri Régault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

IMMOBILIERE DASSAULT SA

Société Anonyme

9, Rond-Point des Champs Elysées - Marcel Dassault
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **Convention de mise à disposition de personnel conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault**

Le conseil de surveillance du 15 avril 2011 a autorisé la conclusion par la société d'une convention de mise à disposition de personnel avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault (ci-après « GIMD »). Cette convention, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011, concerne la mise à disposition temporaire de Mme Isabelle Gence par GIMD auprès de la Société pour prendre en charge le suivi de l'ensemble des opérations immobilières.

Aux termes de cette convention, GIMD refacture à la Société sur une base trimestrielle, 60% de la stricte valeur des salaires versés à Madame Gence, des charges sociales et des frais professionnels remboursés à la salarié, y compris pendant les périodes de congés acquis au titre de la mise à disposition.

Les personnes concernées par cette convention sont Mr Laurent Dassault, Madame Nicole Dassault et Madame Carole Fiquemont représentant permanent de Groupe Industriel Marcel Dassault.

Les charges inscrites au titre de cette rémunération sur l'exercice s'élèvent à 156.222 € HT.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Police d'assurance « responsabilité civile dirigeants » mise en place par la société Groupe Industriel Marcel Dassault :**

Au cours de l'exercice 2007, votre société a adhéré à une police d'assurance « responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » conclue par la société Groupe Industriel Marcel Dassault (ci-après « GIMD ») auprès de la compagnie AXA CORPORATE SOLUTIONS, couvrant la responsabilité, tant en France qu'à l'étranger, des dirigeants et personnes morales de GIMD et de ses filiales.

La garantie annuelle de base, toutes garanties confondues, est de 25 M€. Dans le cadre de l'adhésion d'Immobilière Dassault à cette police d'assurance, GIMD a refacturé à votre société une quote-part de 6.000 € pour l'année 2011 (hors frais d'émission et taxes d'assurance).

- **Mandats de gestion :**

En conséquence de l'obtention à effet du 1^{er} juillet 2007 de la carte professionnelle « Gestion Immobilière » cinq mandats de gestion immobilière ont été régularisés et approuvés par le

conseil de surveillance qui s'est tenu le 20 novembre 2007, pour le compte des mandants suivants :

- Groupe Industriel Marcel Dassault :
- Monsieur Claude Dassault

Les honoraires liés aux mandats de gestion pour l'exercice 2011 se montent à 154.356 € HT.

▪ **Convention d'avance en compte courant entre la société et la société Groupe Industriel Marcel Dassault**

Une convention d'avance en compte courant a été conclue entre votre Société et la société Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet rétroactivement le 1^{er} septembre 2006 pour une durée de trois ans renouvelable.

L'avance est rémunérée au taux moyen mensuel de l'Euribor 12 mois, diminué d'une marge de 0,20% l'an.

Pour l'exercice 2011, cette convention n'a pas été utilisée.

▪ **Convention de prestations de services conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault :**

Le conseil de surveillance du 7 mai 2010 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestations de services conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault (ci-après « GIMD ») ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006 aux termes de laquelle GIMD effectue pour le compte de la société un certain nombre de prestations concernant notamment la recherche d'actifs, la gestion et la communication financière.

Aux termes de cet avenant, les prestations effectuées par GIMD comprennent également une assistance en termes de secrétariat juridique.

La rémunération de cette convention sur l'exercice 2011 s'élève à 100.000 € (HT).

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Odile COULAUD

Deloitte & Associés



Laure SILVESTRE-SIAZ